

Le CLEMI est le centre d'éducation aux médias du ministère de l'Éducation nationale

Il est chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif. Cet objectif ne peut être atteint qu'en établissant un partenariat constant avec les professionnels de l'information.

Il organise des formations destinées :

- à connaître le système des médias, déchiffrer les messages d'information et découvrir la nécessité d'une lecture critique et pluraliste de l'actualité;
- ➤ à accompagner la parole des élèves dans le cadre scolaire, pour les former à la responsabilité et à l'exercice de la liberté.

L'action du CLEMI s'inscrit dans les programmes (pour la *Semaine* par exemple le programme de 6^e d'éducation civique) mais surtout dans les recommandations du **socle commun de connaissances et de compétences** :

« Les élèves devront être capables de jugement et d'esprit critique, ce qui suppose être éduqué aux médias et avoir conscience de leur place et de leur influence dans la société ».

Les compétences sociales et civiques (sixième compétence)

« Il faut que l'élève se montre capable de concevoir, de mettre en œuvre et de réaliser des projets individuels ou collectifs ». Esprit d'initiative (septième compétence)

Il existe dans chaque académie, une équipe du CLEMI qui peut vous aider à réussir votre *Semaine de la presse*. Vous en trouverez les coordonnées sur le site **www.clemi.org**

CLEMI 391 *bis* rue de Vaugirard, 75015 Paris Tél.: 01 53 68 71 00 - Fax: 01 42 50 16 82 semaine.presse@clemi.org

www.clemi.org





Participez à la *Semaine de la presse* Inscrivez-vous avant le samedi 6 février 2010

POUR VOUS INSCRIRE

- Munissez-vous du numéro RNE de votre établissement.
- Ne faites qu'une inscription par école ou établissement scolaire. Le principe de la diffusion des titres est : « par semaine et par école ou établissement, envoi d'un seul exemplaire du titre réservé ».
- Notez soigneusement le code personnel qui vous sera attribué. Avec ce code, vous pourrez procéder à des compléments de réservation. Ce code est délivré dès l'enregistrement de vos coordonnées, avant le début de la réservation des titres.
- Il reste toujours des exemplaires libres à la réservation, n'hésitez pas à compléter votre cartable de titres jusqu'à la clôture des inscriptions. L'an dernier, plus de 150 titres et 100 000 exemplaires étaient encore libres à la réservation...
- **Environ 10 jours après l'inscription,** les enseignants reçoivent à l'adresse qu'ils ont indiquée sur la fiche d'inscription : un récépissé d'inscription, un *Dossier pédagogique* et trois affiches.

CALENDRIER

21° Semaine de la presse et des médias dans l'école° • 22 - 27 mars 2010 Inscription des établissements scolaires

Du jeudi 7 janvier 2010 - 12 h 00 **au samedi 6 février 2010** sur **www.clemi.org**

CONSEILS

- Vérifiez soigneusement
 les informations de votre fiche
 d'inscription (nom, adresse, courriel,
 téléphone...). Attention à bien vérifier
 l'adresse postale de votre établissement!
- La réservation des titres doit être faite en fonction de votre projet pédagogique et en ménageant la sensibilité des élèves.
- **La livraison des exemplaires de journaux et de magazines** se fera
 du mardi 16 au lundi 22 mars midi au plus
 tard (les quotidiens seront datés du mercredi
 17 mars 2010).
- Vous pouvez toujours demander directement aux éditeurs en argumentant, les titres qui sont épuisés et qui vous sont indispensables.
- Les informations réglementaires de la Semaine de la presse et des médias dans l'école® figurent au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale n° XX du XX XXXX 2009.

ORGANISEZ VOS ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

- Le nouveau thème est :

 « Qui fait l'info? ». Il pourra s'agir
 de s'interroger sur les questions liées aux
 sources de l'information, au statut et à la
 déontologie des journalistes, à la différence
 entre communication et information.
- Vous trouverez sur le site du CLEMI: des fiches pédagogiques, les informations de dernière minute, les coordonnées de tous les médias inscrits, des propositions d'interventions de journalistes et les opérations organisées pour la 21e édition.
- Contactez directement les professionnels que vous souhaitez accueillir. Invitez-les après avoir défini votre thème, le nombre d'élèves impliqués... Leurs adresses sont disponibles sur le site Internet www.clemi.org
- Rien n'interdit de prolonger la *Semaine*, dans la mesure où le chef d'établissement donne son accord.